

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.
SOMMAIRE :
1 an 30 fr.
6 mois 16
3 mois 8
Foste :
En an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10
On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
19 Avril 1882.

LE VÉRITABLE TERRAIN Pour les conservateurs.

Le renouvellement des conseils municipaux vient d'avoir lieu dans des conditions inespérées.
C'est un véritable triomphe de l'esprit conservateur sur l'esprit révolutionnaire.
Les candidats du gouvernement ont été battus haut la main par nos amis.
A quoi devons-nous ce résultat ?
Il est dû à ce que le pays se révolte contre une administration athée qui prétend imposer les principes révolutionnaires à toute la jeunesse française.
C'est une protestation indignée contre la loi sur l'enseignement primaire et contre les nouvelles persécutions religieuses.
C'est la preuve que le pays se fatigue de la tyrannie républicaine, et que les électeurs, frappés dans leurs sentiments les plus intimes, commencent à trouver insupportable un gouvernement qui a la prétention d'enlever aux pères de famille la direction de leurs enfants.
Voilà pour le résultat d'aujourd'hui.
Il faudrait penser au résultat de demain.
Les conservateurs comprennent-ils la leçon qui vient de leur être donnée ?
Voient-ils le chemin qui vient de leur être ouvert ?
Que signifie, en effet, cette victoire partielle de la cause conservatrice ?
Elle indique nettement le terrain sur lequel nous devons nous placer.
Laissons de côté les questions de parti ; ne discutons plus les avantages des différentes monarchies. N'ayons qu'un seul programme : la défense pour la liberté de conscience, pour la liberté des pères de famille.
Avec ce programme, nous sommes les plus forts.

L'expérience qui vient d'être faite nous montre où est notre puissance.
Il s'agit d'en profiter.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.
Sept ministres seulement ont pu se réunir hier matin sous la présidence de M. Grévy : MM. de Freycinet, Léon Say, Tirard, Humbert, de Mahy, Cochery et Jauréguiberry.
On a causé du projet Rondaire sur la mer intérieure du Sahara, mais sans résultat.
M. Humbert a proposé, pour le poste de procureur général à la Cour de cassation, M. Barbier, président de la chambre à la Cour de cassation et ancien vice-président du tribunal des conflits. Ce choix a été approuvé.
Le décret nommant M. Barbier paraîtra ayant peu au *Journal officiel*.
M. de Mahy a donné lecture à ses collègues des statistiques agricoles qui sont dressées annuellement dans les bureaux du ministère de l'agriculture. Il en résulterait que les récoltes donnent cette année les meilleures espérances.

ELECTIONS MUNICIPALES.
Les renseignements reçus sur les élections municipales complémentaires, qui ont eu lieu dimanche, ne portent guère que sur les grandes villes. Les résultats, jusqu'ici, sont médiocrement brillants pour le parti républicain, qui apparaît aussi divisé que possible, et dont les candidats, en réciprocité et radicale dissidence de programmes, se disputent à peu près un nombre infime de suffrages exprimés.
Car l'abstention des électeurs est la caractéristique la plus frappante des élections de dimanche. Moins que le tiers des électeurs inscrits, telle semble être la proportion moyenne des votants. A Dijon, on compte

41,000 abstentions. A Marseille, sur 65,000 inscrits, les suffrages exprimés ne vont pas à 44,000, et le nombre des voix perdues est considérable.
Le suffrage universel est manifestement excédé, dégoûté et dérouteré.

LES PAROLES ET LES ACTES.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, vient de dire aux délégués des sociétés savantes des choses tout à fait surprenantes de la part du jacobin qui a inventé l'article 7 et la loi sur l'enseignement primaire.
Il prétend qu'il faut parler avec respect de notre histoire nationale, dont l'Eglise et la Royauté sont les deux pivots ;
Il ose déclarer qu'il ne faut pas effacer du livre de nos gloires tout ce qui ne date pas de 1789.
« On l'aime ce vieux pays, a-t-il dit, pour sa gloire passée, pour les grands services qu'il a rendus à l'humanité, pour les malheurs qu'il a subis. L'unité de l'histoire de France, c'est la France elle-même. »
Voilà qui est bien parlé. Mais à quoi songe M. le ministre, quand il se laisse aller à de pareils mouvements d'éloquence ?
Il oublie donc les nouvelles couches dont il est l'élu, et qui lui feront, à la prochaine épreuve électorale, le même accueil qu'à M. Gambetta ?...
Il oublie donc qu'il vient d'obtenir du Parlement la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles, et que l'histoire de France, qu'il faut pourtant enseigner aux enfants, est toute pleine de Dieu et de cet esprit religieux qu'il vient de glorifier à la Sorbonne après l'avoir insulté à la tribune parlementaire ?...
M. Jules Ferry est-il de bonne foi, ou n'est-ce qu'un comédien ?
Il semble, dimanche, avoir retrouvé l'esprit et le bon sens.
Il n'aurait donc joué devant les Chambres qu'une farce révolutionnaire !

C'est là un jeu dangereux.
Les hommes de bon sens ne peuvent se contenter de ces belles paroles qui dénotent un patriotisme purement platonique ;
Et les démagogues ne lui pardonneront pas ce qu'ils appellent une lâcheté.

Dans un discours prononcé avant-hier au banquet de Lyon, M. Lockroy se plaint de voir revenir la politique du centre gauche, condamnée par le pays. Il déclare que les radicaux ne doivent pas abandonner leur programme par peur de Gambetta, dont le retour au pouvoir est impossible.
Le pays demandait la révision, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la réforme de la magistrature ; le ministère actuel ajourne les deux premières, maintient l'inamovibilité des magistrats : sa politique est une politique d'apparences.

M. Lockroy reproche ensuite à la Chambre d'avoir fait alliance avec les ennemis de la République. Il dit que le cabinet n'est pas homogène et termine en critiquant vivement la politique financière qui favorise les grandes compagnies de chemins de fer, et la politique étrangère qu'il trouve trop humble.
Il conclut à l'union des démocrates qui es plus nécessaire que jamais.

Si nous en croyons les bruits qui circulent dans le cercle intime de M. de Freycinet, le président du conseil serait en ce moment profondément découragé et il n'y aurait, paraît-il, rien d'étonnant à ce que, dès la rentrée, il saisisse la première occasion favorable de se retirer.

M. le député Jules Roche va déposer à la rentrée une proposition portant qu'aucun officier de l'état civil n'aura le droit de se refuser à procéder au mariage d'aucun citoyen français, quelles que soient sa condition et sa profession.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE Par Édouard GRIMBLOT.

VI
LA MAISON DU DÉSORDRE ET LA MAISON DU BONHEUR.
(Suite.)

René était orphelin ; il avait, en dehors de sa solde, une petite rente qu'il donnait déjà dans sa pensée à Jeanne pour constituer la dot réglementaire, que vraisemblablement le peintre n'avait pas songé à économiser, et son premier mot d'amour à la jeune fille avait été suivi de cette offre :
— Jeanne, voulez-vous être ma femme ?
Et Jeanne, sans rougir, lui avait tendu la main en lui répondant ces seuls mots :
— Oui et merci !
Mais bien avant que la jeune fille se fût rendue compte de l'état de son propre cœur, Maxime et Pierre Landry, avertis l'un par la colère, l'autre par la jalousie, avaient deviné la mutuelle affection des deux jeunes gens.
Maxime, entraîné par le désir de supplanter son rival, plus loin qu'il ne s'y attendait, prit les devants et vint demander au vieux Landry la main

de Jeanne en faisant sonner bien haut les écus du vieux cultivateur normand.
Landry parut tout étonné.
— Comment ! la petite se marier déjà ! fit-il.
Il ne s'était pas même douté que l'enfant fût devenue une jeune fille.
Mais, somme toute, comme il connaissait le bien du père de Maxime, comme il avait vu celui-ci casser galamment le goulot des bouteilles dans une orgie, et ne pas quitter une minute le tapis vert pendant une longue nuit de lansquenet, il jugea qu'il ferait un excellent mari et lui promit la main de sa fille.
Pierre Landry était présent à cet entretien et voulut arrêter cette promesse sur les lèvres de son oncle :
— Mais, moi aussi, j'aime Jeanne, fit-il, et vous m'avez toujours dit qu'elle serait ma femme.
— Toi, rapin, répondit l'oncle, tu es trop petit. Ce que j'ai dit est dit, et Jeanne épousera Deris.
Pierre Landry sortit en faisant un geste menaçant et en jetant sur Maxime un regard de colère auquel celui-ci ne répondit qu'en haussant les épaules.
Mais, quelques jours plus tard, cette colère devait changer d'objet.
En effet, à la première ouverture que Landry fit à sa fille, au sujet de Maxime, Jeanne répondit par l'aveu franc de sa tendresse pour René Montméral.

Landry essaya de discuter, d'opposer les espérances de fortune de Maxime à la médiocrité de Montméral ; mais il sentait bien qu'il avait un peu perdu par son incurie ce droit si précieux et si incontestable des parents de diriger le choix de leurs enfants, et comme après tout il aimait Jeanne autant qu'il pouvait aimer quelqu'un ou quelque chose, sa résistance ne fut point de longue durée.
— De fait, c'est toi qui te marie, dit-il comme conclusion. Fais ce que tu voudras... Mais c'est égal, moi j'aurais préféré Deris. *Il est plus gai !*
Tout Landry était dans ces paroles !
Lorsque Maxime et Pierre Landry connurent la résolution de Jeanne, le désappointement se manifesta chez les deux hommes de manière bien distincte.
Pierre éclata en menaces, il voulait aller provoquer Montméral, jurait qu'il trouverait bien moyen d'empêcher le mariage.
Maxime, au contraire, ne prononça pas une parole ; mais ses lèvres se contractèrent sous un haineux sourire.
Dans les natures mauvaises — et c'était le cas de Maxime, — la haine et l'idée de vengeance suivent de près le désappointement.
Maxime était atteint dans sa passion physique, l'unique amour qu'il fût susceptible d'éprouver, et dans sa vanité, le seul orgueil que connaissent les caractères de cette trempe.

Mais sa colère, dissimulée autant que celle du cousin de Jeanne était bruyante, lui permit de s'incliner devant la décision du peintre.
Il fut même des premiers à complimenter René Montméral ; il le fit avec tant de naturel que les deux fiancés se laissèrent prendre à son apparente abnégation et cherchèrent à lui faire oublier, l'une son refus, l'autre sa rivalité par des marques de la plus affectueuse sympathie.
Maxime en parut touché et demanda à Jeanne la permission de lui servir de témoin. Jeanne accepta. Pierre Landry bondit toujours, et depuis l'annonce du mariage ne reparait plus chez son oncle.
Maxime promit de le calmer et de le ramener, et tint si bien sa parole que Pierre, bien que toujours sombre, promit d'être le second témoin de sa cousine.
Montméral pressa vivement les préparatifs du mariage, et, quelques semaines plus tard, les deux fiancés, devenus deux époux, rentraient à la petite maison de Mustapha. Landry avait exigé qu'ils l'habitassent avec lui.
René, soucieux d'arracher au plus tôt sa jeune femme à ce milieu si peu en rapport avec leurs goûts à tous deux, n'avait accepté cette condition que parce qu'il savait que son escadron serait envoyé à bref délai en détachement dans le sud oranais.
La séparation qu'il rêvait s'accomplirait alors

Comme on le voit, cette proposition tend surtout à abolir légalement le célibat des prêtres.

Un grave incident vient de se produire à Gaillac (Tarn), à propos de l'installation de M. Calandre, récemment nommé procureur de la République près du tribunal de cette ville.

M. Bayard, président, a formellement refusé d'installer le nouveau chef du parquet, lui déclarant que, s'il se présentait à l'audience, elle serait immédiatement levée. (National.)

On assure au *Messageur de Toulouse* que M. Humbert, fils de M. le ministre de la justice, vient d'acheter, au prix de 2 millions, l'un des plus beaux domaines du Narbonnais, *Célestan*, appartenant à M. Tapie-Mengaud.

Deux millions, bigre ! il n'y a que les républicains pour remuer ainsi des millions à la pelle.

Le vol commis à l'hôtel des Postes a eu lieu dans le local des distributions.

Les malfaiteurs, après avoir forcé une armoire blindée, où se trouvaient renfermés les sacs contenant des valeurs, s'emparèrent de 434 chargements qui venaient de la province et de l'étranger, et devaient être distribués dans la matinée.

Le total de la somme volée est encore inconnu.

Les chargements volés sont une partie minime du contenu de l'armoire.

Extrait de l'Instruction Pastorale de M^r l'Evêque d'Angers

Aux pères et mères de famille de son diocèse, relativement à l'éducation chrétienne de leurs enfants.

.... Dans la situation nouvelle où vous allez vous trouver, par suite du régime scolaire que l'on se propose d'introduire en France, nous avons le devoir d'éclairer vos consciences, en vous traçant une ligne de conduite ferme et sûre. Ce devoir est en même temps pour nous un droit reconnu par les lois divines et humaines ; et nous ne saurions nous y soustraire sans trahir les obligations essentielles de notre charge.

I.

En donnant naissance à vos enfants, vous avez contracté envers eux une obligation dont rien ne saurait vous affranchir, celle de les élever conformément à la loi de Dieu. Devenus chrétiens par la loi du baptême, ils ont droit à tout ce qui leur est nécessaire pour conserver le premier et le plus précieux de tous les biens, la Foi. A vous, N. T.-C. F., de leur apprendre dès le bas âge leurs devoirs envers Dieu, pour les préparer de la sorte aux enseignements qu'ils recevront à l'église. Mais bien que la première part vous revienne à vous-mêmes dans l'éducation

sans froissement de part et d'autre.

Un deuil imprévu modifia ses plans.

Quelques semaines à peine après le mariage de Jeanne et de René, au moment où ceux-ci faisaient leurs préparatifs de départ, le vieux Landry tomba gravement malade.

Jeanne ne voulut pas quitter son père en cet état.

L'escadron de René devait, le lendemain, partir pour Aumale. Mais le jeune officier ne se sentit pas le courage de quitter sa femme après quelques jours à peine d'union.

Il permuta avec l'officier adjoint au trésorier de son régiment et resta au dépôt. C'était le sacrifice de ses goûts d'activité et de dangers, mais il y gagnait de demeurer auprès de Jeanne et obtenait, en outre une augmentation de solde qui n'était point à dédaigner.

Car ses prévisions s'étaient de tous points réalisées. En fait de dot, Landry n'avait trouvé à donner à sa fille que sa bénédiction, et c'est à peine si la petite fortune particulière de René avait pu parfaire l'apport que le règlement militaire exige des femmes d'officiers.

La petite maison de Mustapha garda donc tous ses hôtes, à l'exception de Pierre Landry, qui alla s'établir à Alger et se plonger plus avant, avec l'aide de Maxime Deris, dans la vie de désordres qu'il avait commencée.

Jeanne et René soignèrent avec un dévouement

chrétienne de vos enfants, vous n'avez pour la plupart ni le temps ni les ressources nécessaires pour suffire à une tâche qui demande une application de tous les moments. C'est pourquoi il est dans la nature de la société humaine que la famille puisse appeler à son aide un enseignement qui complète le sien ; et cet enseignement est celui de l'école. Mais ce qui résulte de l'essence même et du rapport de ces deux institutions, c'est que, pour remplir son véritable but, pour conserver son caractère propre et normal, l'école ne saurait être que la continuation et le prolongement de la famille.

Ceux qui vous remplacent auprès de vos enfants, dans la charge de les instruire et de les élever, ne sont en effet, et à vrai dire, que vos auxiliaires et vos suppléants ; c'est à défaut de vous-mêmes, en votre lieu et place, qu'ils remplissent leur ministère. Vous avez par conséquent le droit d'exiger d'eux que, loin de détruire votre œuvre, ils la développent en la fortifiant. Car ces enfants confiés à leurs soins, c'est le sang de vos veines, c'est l'âme de votre vie, c'est vous-mêmes. Il vous appartient de veiller à ce que rien ne vienne troubler leur foi, ni affaiblir les principes qu'ils ont sucés pour ainsi dire avec le lait de leur mère. Cette prière du Seigneur que vous avez fait monter à leurs lèvres comme le premier cri de leur âme, il faut que vos enfants la retrouvent à l'école et dans la bouche du maître. Toujours ils devront avoir sous les yeux, comme un modèle pour leurs études et une bénédiction, l'image de Celui qui disait : « Laissez venir les petits enfants à moi. » Ce livre à la fois sublime et populaire qui apprend à l'homme d'où il vient, où il va et par où il doit marcher, cet abrégé de la doctrine où l'Eglise a résumé tout ce qu'il faut croire, pratiquer et aimer, cette Bible de l'enfance qui s'appelle le catéchisme devra être leur premier manuel. Bref, à des familles chrétiennes conviennent des écoles chrétiennes comme elles, des foyers d'éducation où le rôle de la religion ne se borne point à paraître de temps à autre comme un hôte toléré ou subi, mais qui se pénètrent de ses enseignements et s'imprègnent de son esprit.

Voilà l'école chrétienne, telle que nous la souhaiterions partout. Si donc, en place d'une pareille éducation, vos enfants trouvaient quelque part un enseignement contraire à leur foi, votre devoir serait tout tracé. A aucun prix, et sous aucun prétexte, vous ne pourriez les envoyer dans une école où l'instituteur se permettrait une attaque soit directe, soit indirecte contre les dogmes de la religion ou les institutions de l'Eglise. Dans ce cas, il n'y a pas de considération humaine, il n'y a pas de persécution qui doive vous faire reculer devant l'accomplissement d'un devoir certain. Il est interdit aux pères et aux mères de famille, sous peine de mettre en péril leur salut éternel, d'envoyer leurs enfants dans une école irrégulière. Là-dessus il ne saurait y avoir le moindre doute ni la moindre hésitation.

Assurément, N. T.-C. F., ce n'est pas à la légère et sans motif suffisant qu'il faut

infatigable le vieux Landry, mais tous leurs soins furent inutiles.

La constitution du peintre, usée par des excès de tous genres, ne put résister aux atteintes de la maladie. Il déclina d'heure en heure.

Bientôt Jeanne ne put conserver aucun espoir.

Et comme Landry voyait sa fille, agenouillée à son chevet, chercher à étouffer ses sanglots :

— Ne pleure pas, petiotte, lui dit-il. Vois-tu, je n'ai que ce que je mérite, et c'est une grâce que le bon Dieu me fait et vous fait aussi de m'enlever avant que la stupide vie que j'ai menée ne m'ait tout à fait abruti ou dégradé.

« Je te laisse sous la protection d'un honnête homme. Puisque Dieu a permis cela, c'est qu'il ne m'a pas condamné sans retour, et je mourrais heureux entre vous deux, mes enfants, si je n'avais un grand remords.

« René, ajouta-t-il, en tendant sa main amaigrie à son gendre, je vous en conjure, faites tous vos efforts pour arracher mon neveu à la vie dans laquelle je n'ai que trop contribué à le pousser. Le pauvre enfant est vicié plutôt que vicieux. Sous votre influence, il redeviendra bon. Réparez, s'il en est temps encore, le mal que j'ai causé et dont je demande pardon à Dieu... »

Puis les yeux du vieux peintre s'ouvrirent, et comme si l'approche de la mort leur permettait de percer les voiles de l'avenir, il ajouta en serrant

drait accepter les accusations portées contre l'enseignement d'un maître. Mais quand le caractère irrégulier de cet enseignement est dûment constaté par le témoignage de personnes graves et dignes de foi, qu'il s'est fait autour de lui une sorte de notoriété publique, et cela est presque inévitable en pareil cas, alors l'abstention s'impose à vous en vertu d'un principe supérieur à toute autre considération : ce principe, c'est la conservation de la foi de vos enfants. Dans de telles circonstances, vous aimerez à prendre conseil auprès du pasteur de vos âmes ; car, à défaut d'une délégation de la loi civile, le prêtre qui a charge d'âmes n'en conserve pas moins le droit inhérent à son ministère de suivre d'un œil vigilant tout enseignement qui se donne dans sa paroisse, pour en signaler au besoin les dangers et pour mettre les familles en garde contre les conséquences funestes qui pourraient en résulter. Il va sans dire qu'avec l'esprit de sagesse qui les anime, nos prêtres ne manqueront jamais de tenir leur Evêque au courant de leurs inquiétudes et de leurs préoccupations. Mais quand, toutes ces précautions prises, il ne restera plus aucun doute sur le caractère irrégulier d'un enseignement scolaire, ce sera pour vous une obligation indispensable de retirer vos enfants d'une école où leur foi serait en péril. Placés devant de telles extrémités, vous devrez vous souvenir de cette maxime des apôtres : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » *Melius est obedire Deo quam hominibus.*

II.

C'est le devoir strict et rigoureux des parents chrétiens d'éloigner leurs enfants de l'école irrégulière, de celle où il se donnerait un enseignement qui serait de nature à blesser la foi. Telle est la première règle de conduite que nous avons à vous tracer, N. T.-C. F. Mais, nous dit-on, l'école publique sera neutre, c'est-à-dire qu'elle ne devra être ni religieuse ni irrégulière. Là-dessus nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit ailleurs : Jusqu'à ce que l'expérience en ait décidé autrement, cette neutralité nous semble très-difficile à garder. Ne pas parler de Dieu à l'enfant pendant sept ans, alors qu'on l'instruit six heures par jour, n'est-ce pas lui faire accroire positivement que Dieu n'existe pas, ou qu'on n'a nul besoin de s'occuper de lui ? Expliquer à l'enfant les devoirs de l'homme envers lui-même et envers ses semblables, et garder le silence sur les devoirs de l'homme envers Dieu, n'est-ce pas lui insinuer à tout le moins que ces devoirs n'existent pas ou qu'ils n'ont aucune importance ? Taire le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, sa doctrine, sa vie, ses œuvres, dans une école d'enfants chrétiens qui l'invoquent matin et soir, qui vont faire leur première communion ou qui viennent de la faire, est-ce bien se renfermer à leur égard dans une véritable neutralité ? N'est-ce pas au contraire agir puissamment sur l'esprit de l'enfant, et lui faire croire que le Christ n'est pas Dieu, puisque le maître ne daigne pas s'occuper de lui ? On ne cantonne pas la religion dans un coin de l'âme ; elle n'est

rien, ou, comme le disait Bossuet, elle est le tout de l'homme...

Nous ne voulons pas insister davantage sur ce point, ayant eu l'occasion de développer à tant de reprises différentes ce que nous venons de dire suffit pour démontrer que la neutralité de l'enseignement scolaire, en matière de religion, est impossible pour la foi de vos enfants un danger à tracer à cet égard une deuxième règle de conduite :

Partout où, en face de l'école neutre, matière de religion, vous aurez le choix d'envoyer vos enfants dans une école chrétienne, où l'instruction et l'éducation religieuses tiennent la première place, vous pourrez vous en féliciter, car vous préférerez l'école chrétienne à l'école neutre. Mais, si vous n'avez pas le choix, si vous êtes obligés de confier vos enfants à une institution où le plus permis de donner l'enseignement religieux, tandis qu'il vous serait possible de leur faire recevoir l'éducation chrétienne.

Mais, sous ce rapport, nous avons notre tour un devoir à remplir envers vous, celui de vous faciliter l'accès des écoles chrétiennes, en les multipliant dans la mesure de nos forces. C'est à obtenir ce résultat que nous devons tendre plus particulièrement nos efforts ; et nous comptons sur le concours de tous nos fidèles diocésains pour aider à soutenir nos écoles libres et à créer de nouvelles, partout où nos ressources nous le permettront. Un comité d'hommes les plus considérables de notre diocèse s'occupera, sous notre direction, du fonctionnement d'une œuvre qui nous paraît désormais la plus utile et la plus importante de toutes.

III.

Les congrégations religieuses enseignantes sont l'une des gloires du diocèse d'Angers. Saint-Charles, Sainte-Marie-de-la-Ré, la Salle-de-Vihiers, Sainte-Anne, Pommeraye, Torfou, pour ne parler que des associations dont les maisons sont au milieu de nous, voilà autant de noms que les pères et les mères de famille ont appris depuis longtemps à respecter et à bénir. Plusieurs générations ont été élevées dans les écoles dirigées par ces communautés religieuses avec autant de succès que de dévouement. D'autre part, les Ecoles chrétiennes, les Frères de Saint-Gabriel, les Frères de Lamennais, les Frères de Sainte-Croix se sont acquis des droits à la reconnaissance de tous par les services qu'ils n'ont cessé de rendre dans l'enseignement primaire. En présence de la situation qui pourra leur être faite, devons-nous leur conseiller de se retirer à l'instinct des écoles publiques ? Assurément non. Nous leur avons dit au contraire : Restez à votre poste dans l'intérêt de la religion et de la patrie, tant que vous pourrez faire un bien réel aux enfants confiés à vos soins que l'on ne vous demandera rien de plus que votre conscience.

Sans nul doute, les règles de votre état et vos devoirs d'état vous obligent

dans une étroite suprême les mains des deux jeunes gens :

— Et méfiez-vous de Maxime Deris !

Ce furent ces dernières paroles !

Si jamais vous visitez la petite chapelle de Notre-Dame de Fouka, vous y pourrez voir une adorable tête de Vierge signée : Xavier Landry.

Elle est due au pinceau de ce peintre doué d'un réel talent, mais que la légèreté de son caractère et le manque d'esprit de conduite arrêtaient dans une voie au bout de laquelle l'attendaient peut-être la gloire et la fortune.

Dans ce tableau, Landry a donné à la Vierge tous les traits de sa fille.

Jeanne pleura beaucoup son père. A l'occasion de ce deuil, Maxime Deris revint à Mustapha, et son attitude pleine de respectueuse compassion fit oublier momentanément à René les recommandations du mourant.

Puis les mois succédèrent aux mois. Un beau baby vint combler la place laissée vide par le vieux peintre, et six années d'un bonheur sans mélange s'écoulèrent pour les deux époux.

Maxime Deris avait quitté l'Algérie, emmenant avec lui Pierre Landry ; il revint au bout de deux ans et s'installa définitivement à Alger, où il ouvrit une maison de banque.

Landry, qui était revenu en même temps et avait abandonné les arts, était employé dans sa

maison.

A leur retour, Jeanne les reçut avec sa habituelle, bien qu'elle se sentit parfois malade sous les regards de Deris.

Quant à Landry, on eût dit que c'était par trainte qu'il venait chez sa cousine. Son caractère dissipé, mais plutôt joyeux et expansif, était devenu concentré et sombre.

Il obéissait à Deris non pas comme un esclave obéit à son patron, mais comme un esclave obéit à son maître. Il y avait évidemment entre ces deux hommes un secret terrible ou honteux.

Mais Jeanne et René, tout entiers à leur dresse, augmentée encore par la naissance de leur Jean, ne s'occupaient guère des rancunes qui pu susciter leur union.

Toute leur vie se concentra dans cette petite maison de Mustapha.

Tout leur réussissait. L'enfant poussait à merveille et attendait à leur retour.

René venait d'être décoré et attendait à leur sa nomination de capitaine.

Un coup de foudre vint briser tout ce qui avait été bâti sur ce bonheur. Les souvenirs lointains revenaient plus vivants à l'esprit du capitaine Jean à mesure qu'il se trouvait de cette maison où s'était écoulée son enfance, choyée et entourée et que devait suivre, le lendemain, toute une jeunesse d'abandon et de détresse.

ner l' dans la cer penda et dan votre consid terdira compl mand zèle q avec d fions g tion à l'Eglis posséd trie qu de ne l'éto con que n devien dans la exemp remen chang drai l souve qu'aux éloign siasiij seiller Un geur J le pla disant me ce Mais o qui cr lui qu mouli (S. M Pu au fo des p tres d qui o charg l'éduc Le r l'ensem meté. Les f sensible le 3 0/0 La te Hen, 90 Les tions u L'act ferme à 4 0/0, annuel mandé trésori La f ques r premi ciété. La 1,025, mieux l'éparg Le C la Fon part pl sur les La B aux en actions cette a dente. On Crédit Romai il faut trois m Les une m talisati lentis t bours Le l'instr lives tonne Cet corps mand nouv briga Ai exécut

ner l'instruction et l'éducation chrétiennes dans la mesure de vos forces ; et nous avons la certitude que vous n'y faillez pas. Si, pendant les heures de classe réglementaires, et dans le local même de l'école publique, votre rôle d'instituteur chrétien se trouvait considérablement diminué, rien ne vous interdirait de le remplir d'une manière plus complète et plus efficace en dehors de votre mandat officiel. En y apportant autant de zèle que de discrétion, vous sauriez concilier avec des exigences regrettables les obligations qui résultent pour vous de votre vocation à la vie religieuse. Mais vous devez à l'Eglise, vous devez aux familles dont vous possédez la confiance, vous devez à la patrie que vous servez avec une entière fidélité, de ne pas abandonner la mission qui vous a été confiée. Le jour où, par suite de mesures que nous ne voulons pas prévoir, il vous deviendrait impossible de faire aucun bien dans les écoles publiques, le jour où, par exemple, l'on y introduirait des livres notoirement hostiles à la religion, notre langage changerait avec notre attitude ; et alors viendrait pour vous aussi le moment de vous souvenir « qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Après avoir tout fait pour éloigner ce moment, vos supérieurs ecclésiastiques seraient les premiers à vous conseiller une résistance devenue un devoir.

Un jour, dit le saint Evangile, Notre Seigneur Jésus-Christ, appelant un petit enfant, le plaça au milieu de ses disciples en leur disant : « Quiconque reçoit un enfant comme celui-ci, c'est moi-même qu'il reçoit. Mais celui qui scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une meule de moulin et qu'on le jetât au fond de la mer. » (S. Mathieu, XVIII, 4-6).

Puisent ces solennelles paroles retentir au fond de tous les cœurs, pour l'instruction des pères et des mères de famille, des maîtres de l'enfance chrétienne, de tous ceux qui ont reçu de Dieu et des hommes la charge de travailler à la grande œuvre de l'éducation !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 avril.

Le marché est meilleur encore que la veille, l'ensemble de la cote témoigne une bonne fermeté.

Les fonds publics remontent d'une manière très-sensible : le 3 0/0, 84.25 ; l'amortissable, 84.50 ; le 5 0/0, 118.47.

La tenue des fonds étrangers est excellente : Italien, 90.85 ; Turc, 13.40.

Les établissements de crédit ont des transactions un peu plus suivies.

L'action du Crédit Foncier se maintient très-ferme à 1,650. Les nouvelles obligations foncières 4 0/0, émises à 480 fr. et productives d'un revenu annuel de 20 fr., continuent à être activement demandées aux guichets de la Société et à ceux des trésoriers généraux.

La Foncière de France et d'Algérie a subi quelques réalisations, mais les résultats obtenus dès ce premier exercice assurent l'avenir de cette Société.

La Société Française Financière, aux cours de 1,025, est encore une de celles qui se soutient le mieux en présence des demandes persistantes de l'épargne.

Le Crédit Lyonnais est assez actif ; mentionnons la Foncière Lyonnaise qui prend chaque jour une part plus grande dans les négociations qui se font sur les valeurs bien classées.

La Banque Nationale persiste dans sa faiblesse aux environs de 530 ; attendons-nous à voir les actions perdre le pair, cette valeur ayant donné cette année 15 fr. de moins que l'année précédente.

On cherche à vendre, sans trouver preneur, le Crédit de France, le Crédit de Paris, la Banque Romaine ; tout ce stock de valeurs a perdu le pair, il faut craindre quelque aventure fâcheuse sur ces trois maisons.

Les bons de l'Assurance Financière conservent une meilleure attitude à 300 ; les Polices de capitalisation de cette Société sont assurément d'excellents titres : pour 1 fr. versé, on peut être remboursé à 500 fr.

Chronique militaire.

LES MANŒUVRES DE CAVALERIE.

Le ministre de la guerre vient de publier l'instruction contenant les dispositions relatives à l'exécution des manœuvres d'automne en 1882.

Cette instruction renferme l'indication des corps d'armée qui prennent part soit aux manœuvres de corps d'armée, soit aux manœuvres de division, soit aux manœuvres de brigade.

Ainsi les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 15^e et 16^e corps exécuteront des manœuvres d'ensemble

d'une durée de vingt jours, aller et retour compris.

Les 1^{er} et 15^e corps manœuvreront l'un contre l'autre.

Les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 13^e corps exécuteront des manœuvres de division d'une durée de quinze jours, aller et retour compris.

Les 4^e, 10^e, 11^e, 12^e, 17^e et 18^e corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de quinze jours, aller et retour compris.

L'instruction donne le détail de la cavalerie affectée aux corps d'armée, divisions et brigades pendant leurs opérations.

Des manœuvres de cavalerie d'une durée de treize jours pour chaque série seront exécutées successivement au camp de Châlons et à Bléré (Indre-et-Loire) ; la première série, du 26 juillet au 7 août, la seconde série, du 16 au 28 août.

Voici quelques-unes des dispositions concernant les manœuvres de cavalerie à Bléré, du 16 au 28 août :

Division B : 4^e brigade de corps, 2^e brigade de chasseurs, 44^e et 45^e dragons.

Les régiments prenant part à ces manœuvres devront être rendus dans leurs cantonnements l'avant-veille du jour désigné pour le commencement des opérations. Ils exécuteront des marches progressives en suivant des itinéraires qui seront adressés en temps utile par les soins de l'état-major général (3^e bureau).

Les batteries à cheval qui marcheront avec la division de cavalerie ci-dessus seront les suivantes :

12^e batterie du 31^e au Mans. 12^e batterie du 22^e à Versailles. La batterie du 33^e régiment qui doit être détachée à l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Ces batteries devront être mises en route de manière à arriver dans leurs cantonnements l'avant-veille du commencement des opérations ; les cantonnements seront ultérieurement désignés.

CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS.

Samedi, tout l'intérêt s'est porté sur les courses d'obstacles ; 55 cavaliers, dont 5 civils, concouraient pour la coupe d'honneur. Ils avaient à franchir 4,200 mètres et 12 obstacles variés. L'obstacle qui présentait le plus de difficultés consistait en 3 haies espacées de 3 mètres environ. Les épreuves terminées, 15 cavaliers qui n'avaient point fait de fautes ont été rappelés pour concourir entre eux.

La coupe, un objet d'art, a été gagnée par M. de Jumilhac, sous-lieutenant au 43^e dragons. Il montait *Silencieuse*. Des prix de 100 fr. avec une médaille ont été accordés à MM. Hérisant, capitaine au 8^e dragons ; de Canisi, capitaine à l'Ecole de Saumur ; de Klopstein, officier à Saint-Cyr, et de Fliers, sous-lieutenant au 18^e dragons.

Enfin, le Concours hippique s'est clôturé dimanche au milieu des fanfares et des froufrous ; le mauvais temps des derniers jours avait contribué à lui attirer une foule de visiteurs, les habitués du tour du lac, que le bois de Boulogne ne devait guère tenter avec de pareilles ondées. Aussi y voyait-on le fameux « tout Paris » : S. A. R. le prince Léopold d'Angleterre y a fait une apparition lors de son rapide passage à Paris ; parmi les assidus, on pouvait remarquer : LL. AA. les princes d'Orléans, le comte de Bari, MM. les maréchaux Canrobert et de MacMahon, les généraux de Lassalle, de Lavau-coupet, de Galliffet, de Bauffremont, de Rochebouët, le prince d'Henin, prince Radzi-will, duc Decazes, comte Potocki, Ferdinand de Lesseps, Essad-Pacha, ambassadeur ottoman, Izzet-Bey, aide-de-camp du Sultan, des chets arabes, etc., etc. Les dames étaient représentées par M^{me} la princesse de Sagan, de Galliffet, duchesse de Fitz-James, baronne Rothschild, princesse de Hohenlohe, princesse de Broglie, comtesse de Montesquiou, Ch. de Lesseps, marquise de Castellane, baronne d'Herisse, comtesse d'Andlau, comtesse de Nétumières, etc., etc.

En lui-même, le Concours de cette année a présenté le plus sérieux intérêt ; les chevaux exposés étaient, en nombre et en qualité, supérieurs aux produits de l'an dernier ; mais ce qui nous a particulièrement charmé, c'a été de constater combien nous avons de bons cavaliers dans notre armée ; le nombre des officiers inscrits a été très-considérable, et, cependant, à de très-rare

exceptions près, nous n'avons pas eu à assister à des luttes pénibles entre le cavalier et sa monture ; tous ont fait leur devoir.

Parmi les plus heureux, nous ne disons pas les plus habiles, afin de ne décourager personne, on a remarqué : MM. Hérisant, capitaine de dragons ; Dilseider, sous-lieutenant dans la même arme ; vicomte de Montarby, capitaine d'artillerie ; baron de Klopstein, officier instructeur à Saint-Cyr ; Daru, lieutenant d'artillerie ; marquis d'Arcangues, sous-lieutenant de dragons ; de Fliers, Corvisart, Conneau, de Waubert, Cremieux-Foa, Hache, Wagner, de Jumilhac, de la même arme ; de Gontaut, de Canisi, instructeurs à Saumur, etc., etc. Nous en oublions encore assurément, et des meilleurs.

Les chevaux montés par ces messieurs étaient, en général, des bêtes remarquables et dignes de fixer l'attention des connaisseurs ; la plupart avaient, d'ailleurs, une forte proportion de sang anglais.

Le Concours hippique ferme donc, laissant une bonne impression ; ses promoteurs ont droit à la gratitude de tous ceux qui s'intéressent au cheval...

Chronique locale et de l'Ouest.

PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR.

La première colonne du 2^e pontonniers, comprenant 26 officiers, 645 hommes et 37 chevaux, passera et couchera à Saumur mardi prochain 25 avril.

La seconde colonne du même régiment, comprenant 22 officiers, 645 hommes et 30 chevaux, passera et couchera également à Saumur le lendemain, mercredi 26 avril.

Ces troupes logeront quartiers Saint-Pierre et de Nantilly.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, M. Frémont, couvreur à Saumur, est tombé, rue de la Monnaie, de la toiture d'un hangar élevé de quatre mètres environ. Cet accident est dû à la mauvaise installation d'un chevron qui a manqué sous le poids de M. Frémont.

Dans sa chute, M. Frémont ne s'est fait aucune fracture ; cependant il ressent une vive douleur intérieure.

UN SCANDALE A SAINT-CLÉMENT.

En avons-nous fini avec les scandales religieux ! Après celui de Neuillé, que nous avons rapporté dernièrement, en voici un autre bien plus horrible encore et qui révoltera toute conscience honnête :

La veille de Pâques, à Saint-Clément-des-Levées, un jeune homme de 16 ans environ, imbu des doctrines athées, avait fait la gageure qu'il se présenterait le lendemain à la communion et qu'il rapporterait l'hostie dans un cabaret. L'insensé n'a pas reculé devant cet affreux sacrilège. Avec un cynisme qui fait frémir, il s'est présenté en effet à la sainte table, le jour de Pâques, et a reçu la communion ; aussitôt, saisissant la sainte hostie et la dissimulant sous ses habits, il sortit et la porta au cabaret, où l'attendaient des complices aussi irréligieux que lui.

L'hostie consacrée fut mise dans un verre ; on versa du vin dessus, et notre jeune athée, parodiant la communion du prêtre sous les espèces du pain et du vin, avala le contenu du verre.

Les éclats de rires, les propos obscènes et irréligieux roulèrent pendant toute cette horrible profanation. Le bruit s'en répandit aussitôt, et une véritable terreur s'empara de toute la population du bourg.

Par ordre de M^e Freppel, l'église polluée a été fermée pendant plusieurs jours et les enfants ont dû abandonner l'église de Saint-Clément et se rendre aux Rosiers pour recevoir le sacrement de confirmation.

Les prières de la réconciliation ont commencé vendredi et seront continuées pendant neuf jours. Dimanche, à la messe, l'assistance était plus grande que jamais, et, dans une allocution vivement émue, M. le curé a touché les cœurs de tous et fait verser d'abondantes larmes qui sont le gage des sentiments de foi de toute la paroisse, et une satisfaction pour l'acte impie et sacrilège dont elle a été témoin.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

L'ouverture de la session d'avril a eu lieu lundi, à 2 heures, en séance publique, sous la présidence de M. le comte Durfort de Civrac.

En prenant place au fauteuil, M. le Président a exprimé en quelques phrases chaleureuses un vœu en faveur du maintien de la Cour d'appel d'Angers, que les lois nouvelles sur la réorganisation de la magistrature paraissent menacer. Il a appelé l'attention du Conseil général sur cet intérêt départemental qui est de premier ordre.

De leur côté, MM. Maillé et le vicomte de la Bourdonnays donnent lecture de vœux conformes, qui sont renvoyés à la troisième Commission pour être rapportés avant le vote unanime, il faut l'espérer, du Conseil général.

Dans la même séance, il a été distribué à tous les conseillers une pétition émanant de l'ordre des avocats du barreau d'Angers, toujours en faveur du maintien de la Cour d'appel.

Hier mardi, il y avait séance publique à 2 heures.

Sauf les questions imprévues, le Conseil général aura quarante-deux affaires à examiner.

On lit dans l'Union :

« Nous avons déjà signalé plusieurs protestations qui se sont élevées contre le projet de réforme judiciaire élaboré par M. Humbert.

» Nos lecteurs savent que le garde des sceaux, dans ce projet, a présenté l'avis que certaines cours d'appel de France devaient être supprimées.

» Après les protestations des cours de Chambéry et d'Agen, nous devons aujourd'hui enregistrer celle du barreau d'Angers.

» Les anciens bâtonniers et le conseil de l'ordre des avocats viennent, en effet, de rédiger un mémoire démontrant la nécessité du maintien de leur cour d'appel. Ce mémoire a été adressé aux conseils généraux de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne. »

Elections complémentaires. — Dimanche, à Segré, aux élections complémentaires pour le Conseil municipal, M. Roger de la Borde, conservateur, a été élu par 339 voix, contre M. Xavier Quiris, républicain, qui en a obtenu 225.

A Chalonnnes, M. Giraud, conservateur, a été élu.

A Thouarcé, M. Frédéric Blain, conservateur, a été également élu. Les républicains n'avaient pas présenté de candidat, étant assurés de ne pouvoir le faire élire.

Il n'y a pas eu de résultat à Bourgueil (Indre-et-Loire). Sur 904 électeurs inscrits, 202 seulement ont voté.

M. Menard n'a obtenu que 93 voix. Un nouveau scrutin aura lieu dimanche prochain.

LONGUE. — La dame Jacob, sage-femme, âgée de 72 ans, vient de mourir victime d'un déplorable accident. Vendredi, sa fille, en entrant dans sa chambre, a trouvé la malheureuse gisant dans le foyer, les vêtements encore enflammés et couverte d'affreuses brûlures. Avec l'aide des voisins, elle put éteindre le feu et relever sa mère, qui respirait encore. Mais, au bout de quelques instants, la dame Jacob rendait le dernier soupir.

On suppose que c'est à la suite d'une congestion qu'elle aura été ainsi précipitée dans le feu.

DURTAL. — On écrit de cette ville à la Sarthe qu'une sage-femme, M^{me} Denoyer-Dondeau, a récemment fait un accouchement fort curieux.

L'enfant, qui venait avant terme, était double. Il avait quatre jambes, quatre bras et une seule tête formant deux figures ; l'une devant et l'autre derrière.

Les deux corps se tenaient par le ventre.

Cet étrange phénomène a vécu quelques heures, et le curé de la paroisse a eu le temps de lui administrer le sacrement du baptême.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gêrome. — Chronique de la semaine, par Georges Prico. — Memento. — Les premières feuilles, par Ch. F. — Théâtres, par Damon. — La cavalerie hongroise, par Taddée. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Après la tempête, par Saint-Marc. — Courrier du Palais, par M. Guérin. — Le présent et le passé, par Ch. Frank. — Pèlerinage à Médine, par Ch. Frank. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigoy.

GRAVURES : Théâtre de la Renaissance : Madame le Diable, opérette-féerie en douze tableaux; VI^e tableau. — Les premières feuilles. — La vie militaire en Hongrie. — Après la tempête. Le matin. — Iles Britanniques : un cottage dans l'île de Man. — Venise : le passé et le présent. — Campement de pèlerins, à Médine. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Revue hebdomadaire.

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} Lérida Geoffroy.
76, rue des Saints-Pères, Paris.

Ce charmant journal, imprimé avec un grand luxe et orné de nombreuses illustrations, compte déjà, au commencement de sa seconde année, près de 4.000 abonnés; de si brillants débuts n'étonneront pas ceux qui ont eu occasion de feuilleter un seul numéro du Jeune Age Illustré.

Aucun journal n'existant encore qui s'adressât à l'âge intermédiaire qu'on peut appeler la seconde enfance; les bébés avaient leurs journaux; les grands frères, les grandes sœurs avaient les leurs; les enfants de dix à quatorze ans n'avaient pas une Revue périodique qui leur fût spécialement destinée. M^{lle} Lérida Geoffroy a comblé cette lacune. Désormais, ces enfants n'auront qu'à demander à leurs parents de les abonner au Jeune Age Illustré, et, chaque semaine, ils trouveront dans leur journal une charmante revue écrite tout spécialement pour eux, de jolis contes, d'intéressantes histoires dont

les héros sont des enfants de leur âge, des récits de voyage, sans longueur ni détails inutiles, d'instructifs entretiens sur l'histoire naturelle, etc., etc.

Les concours de dessin, les concours littéraires, les prix offerts aux abonnés qui enverront le plus de solutions justes des nombreux problèmes proposés sous le titre : Heures de loisir, sont autant d'attraits qui assurent au Jeune Age Illustré un succès toujours croissant auprès de ses gentils lecteurs.

Quant à la sympathie des familles, elle ne peut manquer à une publication dont le but est d'amuser et d'instruire les enfants, de développer leur intelligence, enfin, et surtout, de former leurs jeunes cœurs en ne mettant sous leurs yeux que des bons et salutaires exemples.

S. D.

Musique d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 48
8 25 —		11 h. 13 —
11 15 —	7 39 soir.	
1 17 soir.	4 53 —	
4 55 —		
7 50 —	11 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53
8 35 —	5 17 soir.	6 30
12 15 soir.	3 50 —	4 30
6 45 —	10 47 —	11 30

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AVRIL 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.
3 %	84 05	84 1/2	Nord	2150	2140	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	84 35	84 35	Orléans	1295	1302 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	245	250
3 % amortissable nouveau			Ouest	868 75	810	Obligations foncières 1877		
4 1/2 %	111	111 30	Compagnie parisienne du Gaz	1555	1544	Obligations communales 1879	439	440
5 %	118 35	118 40	Canal de Suez	2630	2640	Obligat. foncières 1879 3 %/4	445	445
Obligations du Trésor	509	507 50	C. g ⁿ . Transatlantique	550	555	Est	375	374
Obligations du Trésor nouvelles	512	512	OBLIGATIONS			Midi	374 75	375
Banque de France	5130	5140				Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500	503
Comptoir d'escompte	1025	1030	— 1865, 4 %/2	514	515	Orléans	376	375
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1650	1643	— 1869, 3 %/2	396	400	Ouest	373 25	374
Crédit de France	445	465	— 1871, 3 %/2	391	391 25	Paris-Lyon-Méditerranée	375	375
Crédit mobilier	590	585	— 1875, 4 %	508	511	Paris-Bourbonnais	375	376
Est	770	772 50	— 1876, 4 %	510	511	Canal de Suez	557 50	556
Paris-Lyon-Méditerranée	1793 75	1792 50						
Midi	1305	1300						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	omnibus-mixte.
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir.
3 — 32 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 43 — —	express.
12 — 49 — —	soir.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n^o 8;
Et de M^e JULES - ALAIN MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

Vente par licitation et sur baisse de mises à prix.

A VENDRE

PAR LICITATION

Et sur Baisse de mises à prix.

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, commis à cet effet par le jugement dont il est ci-après parlé.

Le dimanche 14 mai 1882, heure de midi,

LES IMMEUBLES

Dont la désignation suit,

Dépendant de la succession de M. René Cassius, en son vivant menuisier, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Sur la poursuite de M. Henri-Gabriel Cassius, menuisier, demeurant à Varrains, ayant pour avoué constitué M^e Coquebert de Neuville;
Contre : M. Léon Rousteaux, boulanger, demeurant à Paris, rue Berthollet, n^o 17, tuteur légal de Renée, Marcelle et Léon Rousteaux, ses trois petits-enfants mineurs, ayant, en sa dite qualité, pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 12;

En présence ou lui dûment appelé de M. Auguste Hardouin, propriétaire, demeurant à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Renée, Marcelle et Léon Rousteaux, issus du mariage de feu M. Léon Rousteaux, en son vivant négociant à Saumur, avec dame Julie Cassius, son épouse prédécédée.

Désignation des immeubles à vendre et mises à prix.

Premier Lot.

Une parcelle de vigne, d'une contenance de huit ares quatre-vingt-un centiares, à prendre dans un clos situé à la Rue-Haute, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au nord M. Corbiveau-Harrault, au couchant le chemin de Saint-Florent au cimetière, au levant M. Audinot-Corbineau et au midi le surplus du clos; Sur la nouvelle mise à prix de cinq cents francs, au lieu de mille francs, ci. 500 fr.

Deuxième Lot.
Une parcelle de vigne, d'une contenance de neuf ares soixante-douze centiares, à prendre dans un clos situé à la Rue-Haute, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au nord le lot qui précède ci-dessus, au couchant le chemin de Saint-Florent au cimetière, au levant M. Corbiveau-Sanzé et au midi le surplus du clos; Sur la nouvelle mise à prix de six cents francs, au lieu de douze cents francs, ci. 600 fr.

Troisième lot.

Une parcelle de vigne, d'une contenance de huit ares quarante-huit centiares, à prendre au midi dans un clos situé à la Rue-Haute, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au nord le lot qui précède ci-dessus, au couchant le chemin de Saint-Florent au cimetière, au levant M. Corbiveau-Sanzé et au midi la route de la Garenne; Sur la nouvelle mise à prix de cinq cents francs au lieu de mille francs, ci. 500 fr.
Total des nouvelles mises à prix: seize cents francs, ci. 1.600 fr.

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du premier avril mil huit cent quatre-vingt-deux, lequel a fixé les nouvelles mises à prix ci-dessus.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude dudit M^e Méhous, notaire à Saumur.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant, M^e BEAUREPAIRE, avoué collicitant, et M^e MÉHOUS, notaire chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué, pour-suivant.

A Saumur, le treize avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le treize avril mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 184, case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(236) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Visitation, n^o 44,

Occupée par M. Heinrich dit Chrétien.

S'adresser à M^e Méhous, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1882, UNE

BELLE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, route d'Angers, en face de la gare d'Orléans;

Avec Remises, Écuries, beau Jardin bien planté d'arbres, Serre, Bassin, Pièce d'eau poissonneuse, Verger et Boire.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e RENARD, notaire à Blaison (Maine-et-Loire).

VENTE VOLONTAIRE DE VIN

Le lundi 24 avril 1882, à une heure de l'après-midi, M^e RENARD procédera, commune de Saint-Remy-la-Varrenne, à trois kilomètres de la station de Saint-Mathurin (ligne d'Orléans),

A la requête de M. Baudriller, grand viticulteur à Blaison, à la vente aux enchères en totalité ou par lots qui ne seront pas inférieurs à 50 hectolitres, de 1,200 hectolitres de vin rouge provenant de ses vignobles de la Grande-Varrenne et de Gohier.

MM. les négociants trouveront à Saint-Remy un hôtel des plus confortables.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M. BAUDRILLER, à Blaison, ou à M^e RENARD. (231)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Bodin, 3,

Avec grand jardin, écurie et remise.

S'adresser à M. DE NEUVILLE.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

Champ-de-Foire, n^o 4.

S'adresser à M. SARGET.

A VENDRE

UNE USINE

Avec Machine à vapeur verticale Force 3 chevaux,

Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN TERRAIN

A Saumur, rue de Bordeaux.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange. (216)

CHATEAU DE LA

VILLE AU MAIRE, XV^e siècle,

à Huismes (Indre-et-Loire); station ligne Tours-Sables; vue splendide, parc prod. et agrément clos de murs; 35 hectares. Ferme, terres, vignes en dehors, 34 hectares. A adjudger, 14 mai, étude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon. S'adresser, pour renseignements et permission de visiter : Chinon, M^e CHAUMIER; sur lieux, aux propriétaires : Paris, L. BREY, architecte, 71, avenue Wagram; traiterait à l'amiable. (204)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (194)

A CÉDER, atelier de corsetière et magasin de corsets.

Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

DEMANDE DE CLERC.

M^e CHARRIER, notaire à ARGENTON-CHATRAU, demande un Clerc ayant plusieurs années de stage.

DEMANDE D'EXPÉDITIONNAIRE.

M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un expéditionnaire d'un certain âge, ayant quelques notions de comptabilité.

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

AVIS

Le Directeur invite les dames à venir, tous les mardis, à partir de 8 heures, pour visiter l'établissement et se rendre compte de la supériorité et des soins apportés dans le blanchiment du linge. (195)

A L'ABELLE

Modes, Mercerie, Bonneterie

Maison J. PÉRARE,

Rue Saint-Jean, 22.

On demande un JEUNE HOMME comme apprenti.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANIERIE

51 et 53, rue Saint-Jean

SAUMUR,

Demandent deux apprentis tics pour les modes. Conditions avantageuses.

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.

S'adresser au bureau du journal

AVIS

Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires ont souffert les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Dr. RITH, à Saint-Jean-de-Leslay (Or).

Leur guérison est certaine.

VICHY

Source n^o 1. — Maladies des organes urinaires, goutte, rhumatisme, diabète, etc.
Source n^o 2. — Goutte, rhumatisme, urique.
Source n^o 5. — Maladies de l'appareil digestif, diabète.
Source n^o 7. — Appareil urinaire, gravelle, etc.
Source n^o 8. — Maladies des organes urinaires, goutte, rhumatisme, diabète, etc.
Le numéro porté sur l'étiquette de la bouteille contient, maintient le fer à l'état de bicarbonate, et fait passer le fer dans un état très digestible. — Les personnes atteintes de toutes les maladies où le fer est ordonné.
Chez les Pharmaciens et M^{es} d'Éaux minérales.

SPA

POUR DU PRINCE DE CONDÉ. — Eau minérale gazeuse. Très riche en fer. L'abondance de l'acide carbonique et le dosage approximatif de bicarbonate de sodium contenus dans chacune des sources.

VALS VIVARAISES

Source n^o 1. — Maladies des organes urinaires, goutte, rhumatisme, diabète, etc.
Source n^o 2. — Goutte, rhumatisme, urique.
Source n^o 5. — Maladies de l'appareil digestif, diabète.
Source n^o 7. — Appareil urinaire, gravelle, etc.
Source n^o 8. — Maladies des organes urinaires, goutte, rhumatisme, diabète, etc.
Le numéro porté sur l'étiquette de la bouteille contient, maintient le fer à l'état de bicarbonate, et fait passer le fer dans un état très digestible. — Les personnes atteintes de toutes les maladies où le fer est ordonné.
Chez les Pharmaciens et M^{es} d'Éaux minérales.

Saumur, imprimerie P. GODDET.